



COFD

Comité québécois
femmes et développement

Fiche technique de la Communauté de Pratique « Genre en pratique »

L'INTERSECTIONNALITÉ

Introduction

L'objectif de cette fiche est de mieux comprendre la notion d'intersectionnalité ainsi que ces implications dans les projets de développements dans la perspective d'une meilleure application de l'égalité femme-homme dans les projets. En effet l'intersectionnalité est un des apports majeurs de ces dernières années à la théorie féministe et vise à prendre en compte toutes les formes de discriminations auxquelles sont soumises les femmes.

Cette fiche se veut un outil pratique pour appuyer les organismes de coopération internationale dans la mise en application d'une analyse intersectionnelle. Elle est la synthèse d'un atelier de la Communauté de pratique « Genre en pratique » du 20 mars 2017 sur l'intersectionnalité appuyé par l'experte Nancy Burrows avec la participation de Bochra Manai (chercheure à l'Université de Montréal), Amanda Ghahremani (directrice générale du Centre canadien pour la justice internationale) et Myroslava Tataryn (Handicap International).

Contexte historique

Les courants féministes se sont souvent concentrés sur la lutte contre le patriarcat afin de réguler les déséquilibres de rapport de pouvoir entre les femmes et les hommes. Cependant, un élément qui était rarement pris en compte est le fait que certaines femmes subissent une multitude d'oppressions simultanées qui viennent s'ajouter à l'oppression déjà subie du patriarcat.

C'est Patricia H. Collins, une des théoricienne clé de la pensée féministe noire, qui va introduire en 1990 le concept de « matrice des oppressions » ou de « systèmes d'oppressions entrecroisées » pour illustrer le lien entre les différentes formes de systèmes de domination comme le racisme, le sexisme, le « classisme » (appartenance à une certaine classe sociale). Cette liste n'est pas exhaustive tant les éléments d'oppressions peuvent être nombreux : âge, orientation sexuelle, handicap etc...

L'élément que Patricia Collins voulait mettre en évidence est le fait que la pensée féministe ne reflétait que la vision des femmes blanches de classe moyenne et ne prenait pas en compte la situation spécifique des femmes noires qui devaient lutter contre plusieurs oppressions en même temps (la discrimination envers les femmes, la discrimination envers les noirs et la discrimination basée sur la classe sociale). Tous ses éléments faisaient que les femmes noires ne se reconnaissaient pas dans le féminisme défendu par les femmes blanches.

La juriste Kimberlé W. Crenshaw en 1989 décrit plusieurs poursuites fondées sur la discrimination fondée sur l'emploi pour illustrer comment les plaintes des femmes noires tombent souvent entre les fissures précisément parce qu'elles sont discriminées à la fois en tant que femmes et en tant que noires. L'affaires DeGraffenreid et autres c. General Motors, déposé par cinq femmes noires en 1976, démontre clairement ce point.

La General Motors Corporation n'avait jamais embauché une femme noire comme employée avant 1964, l'année où la loi sur les droits civils a été adoptée par le Congrès. Toutes les femmes noires embauchées après 1970 ont perdu leur emploi assez rapidement lors des mises à pied massives pendant la récession de 1973-75. Une telle perte d'emplois parmi les femmes noires a amené les demandeurs à faire valoir que les licenciements fondés sur l'ancienneté, guidés par le principe «dernier licencié», ont discriminé les travailleuses noires de General Motors, dépassant les pratiques discriminatoires de la part de l'entreprise. Pourtant, le tribunal a refusé d'autoriser les demandeurs à combiner la discrimination basée sur le sexe et la race dans une seule catégorie de discrimination. Ainsi, ce procès doit être examiné pour voir si elle déclare une cause d'action pour la discrimination raciale, la discrimination sexuelle, mais pas une combinaison des deux.

Après que Crenshaw¹ a introduit le terme intersectionnalité en 1989, il a été largement adopté parce qu'il a réussi à englober en un seul mot l'expérience simultanée des multiples oppressions rencontrées par les femmes noires. Mais le concept n'était pas nouveau. Depuis les temps de l'esclavage, les femmes noires ont décrit avec éloquence les oppressions multiples de la race, de la classe et du genre - se référant à ce concept comme «oppressions entrelacées», «oppressions simultanées», «double risque», «triple danger» ou tout nombre de termes descriptifs.⁸

I Définir l'intersectionnalité

Il est difficile de donner une définition précise de l'intersectionnalité mais on peut citer trois principes importants de ce concept :

- Les différentes oppressions sont vécues simultanément et ne sont pas dissociables les unes des autres.
- Les systèmes d'oppression s'alimentent et se construisent mutuellement tout en restant autonomes.
- Les systèmes doivent donc être combattus simultanément et ne doivent pas être hiérarchisés.

¹ "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics".

Il s'agit avant tout d'un outil d'analyse pour comprendre comment les intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège.

On estime souvent que l'analyse intersectionnelle se fait à deux niveaux. Il y a un niveau microsociologique et un niveau macrosociologique. Au niveau microsocial, l'analyse se concentre sur comment les oppressions agissent sur chaque femme individuellement. Au niveau macrosocial elle analyse comment les systèmes d'oppressions mis en place dans la société créent et maintiennent les inégalités.

Un exemple est celui des femmes vivant une situation de handicap. Ces femmes font face à une double oppression de par leur sexe et leur handicap. Une femme handicapée peut subir une discrimination pour l'accès aux soins médicaux dans une maternité parce que dans la société, on véhicule l'idée qu'une femme handicapée n'aurait pas de sexualité et ne tomberait pas enceinte. C'est la société qui cause la souffrance, et non le handicap. Il y a donc une pression sociale forte qui va s'abattre sur la femme handicapée enceinte.

L'intersectionnalité un concept complexe

Si l'intersectionnalité est reconnue comme essentielle pour bien comprendre les inégalités et les combattre elle n'en reste pas moins un concept complexe et sujet à controverse. En effet, l'intersectionnalité est souvent sujette à des critiques à cause de l'effet de division qu'elle pourrait avoir dans la lutte féministe. Certaines personnes estiment que l'intersectionnalité détourne de la lutte contre le patriarcat car elle prend en compte une multitude d'oppressions.

L'intersectionnalité porte une importance particulière aux expériences individuelles et aux oppressions vécues par chaque personne. Il y a donc un fort aspect de prise en compte des circonstances individuelles qui pourrait amener à penser que cela divise les femmes et dissout un mouvement collectif pour une vision plus individuelle. C'est pourquoi on parle aussi de *féminisme inclusif*, afin de s'assurer que la réalité de toutes les femmes sont prises en compte.

Cependant, le patriarcat ne saurait à lui seul expliquer les oppressions simultanées que subissent beaucoup de femmes. Ce sont l'ensemble des oppressions qui produisent la discrimination spécifique que subit chaque personne et c'est la raison pour laquelle on ne peut pas les dissocier.

L'approche intersectionnelle suppose également de **prendre conscience de ses propres privilèges** ce qui peut parfois créer un certain malaise. On peut en effet se trouver en position d'opresseur ou d'oppressé (par exemple une femme blanche peut profiter de la force de travail d'une femme noire tout en subissant elle-même les effets du sexisme). On peut être privilégié en appartenant à une classe sociale élevée mais subir une oppression due à son genre. Utiliser le concept d'intersectionnalité implique donc une certaine remise en question.

L'utilisation de ces mêmes privilèges peut être un fort outil pour abolir ce système implicite à travers la participation, l'écoute et le respect afin de mettre en place un vrai principe d'égalité entre toutes et tous.

II Droits des femmes et fondamentalisme religieux

« Par fondamentalisme, on désigne au sens large toutes les radicalités religieuses qui défendent une conception intransigeante de la religion, au risque d'une confrontation avec la société

environnante »². Le fondamentalisme religieux, d'abord très présent dans le protestantisme puis dans l'Islam, est très souvent un frein à l'émancipation et fait peser une oppression supplémentaire sur celles-ci.

Par exemple, la montée d'intégrisme religieux en Afrique de l'Ouest et dans plusieurs pays du monde entraîne la répression des droits des femmes et risque de remettre en cause les droits acquis dans certains pays. Il s'agit donc d'un élément qu'il est important de prendre en compte quand on veut faire une analyse intersectionnelle.

La religion a longtemps été et continue d'être instrumentalisée, pour servir un agenda politique et pour conquérir le pouvoir et l'autorité. Des idéologies religieuses sont codifiées dans les politiques publiques au niveau local et national avec des effets qui affectent les femmes. Il faut cependant bien comprendre que c'est surtout l'interprétation et l'application sociale de la religion qui crée l'oppression et pas la religion en elle-même.

Au Québec, le projet de la Charte de la laïcité a entraîné un débat social qui a mis en opposition l'égalité entre les femmes et les hommes et le port du hijab. Cela a pu mener à la croyance que la religion musulmane et le féminisme s'excluent mutuellement. Cependant, ce serait faire là un raccourci dangereux et ignorer le fait que le port du hijab n'est pas systématiquement un symbole d'oppression. Une femme peut être féministe et porter le hijab..

Dans certains contextes, le hijab peut être utilisé comme outil pour avoir plus de libertés comme :

- Étudier dans un certain domaine, se déplacer en sécurité.
- Participer à la vie publique, obtenir un emploi.
- Avoir finalement accès à plus de pouvoir.

On voit donc qu'un symbole religieux généralement associé au patriarcat et à l'oppression des femmes peut-être un outil pour accéder à une plus grande égalité et pour permettre une négociation.

Un exemple qui illustre cela est celui de la Tunisie après la révolution de 2011. De plus en plus de femmes voilées étaient présentes dans les rues, et cette augmentation ne correspondait pas forcément à une montée de l'intégrisme religieux. Une supposition est que ce phénomène peut avoir un lien avec le fait que la loi en Tunisie interdisait, avant la révolution, le port de signes religieux dans la sphère publique. Le changement de pouvoir a donc permis à plus de femmes voilées de sortir de chez elles.

Il est donc important de toujours mettre en perspective ce qui peut à première vue être interprété comme un symbole d'oppression. Chaque individu a le droit à l'égalité et les femmes ont le droit de contrôler leur propre corps³. Aucune personne ou société ne devrait forcer une femme à porter le voile, la question des droits revient au choix, qu'il soit au nom de convictions personnelles ou religieuses.

Plutôt que de pointer du doigt la femme portant le voile, la question qui doit nous guider est : « Comment appuyer les femmes dans la pleine jouissance de leurs droits? ». Les pistes demeurent les mêmes, l'autonomisation des femmes, l'éducation, le développement économique, et l'appui aux

² Encyclopédie Universalis, Définition Fondamentalisme, disponible à l'adresse : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/fondamentalisme/> (consulté le 26 juillet 2017)

³ Voir la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDEF), LA conférence du Caire sur la population et le développement.

organisations de femmes et de défense des droits des femmes, afin d'appuyer cette transformation des relations de pouvoir et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes sont présentes dans la religion musulmane. Il existe des musulmanes féministes qui luttent pour les droits des femmes. Il y a même un courant de « féminismes islamiques » apparu en premier lieu au cours des années 1980 en Iran et qui propose une interprétation plus féministe du Coran.

L'intersectionnalité exige une analyse qui explore l'intersection des oppressions, et donc, elle nous permet de mieux comprendre la diversité au sein même des communautés. Par exemple une femme musulmane sera différente d'une autre suivant son éducation, son milieu ou sa culture. Ainsi certaines femmes musulmanes peuvent avoir plus en commun avec les femmes occidentales (éducation, niveaux sociaux-économiques).

Le fondamentalisme religieux est un sujet qui s'avère délicat à aborder et beaucoup d'organisations préfèrent ne pas s'y attaquer pour diverses raisons, comme la peur de vouloir imposer une certaine vision occidentale, comment savoir si celle qui porte le voile le fait de façon volontaire et devons-nous même poser cette question? Enfin, il y a toujours la volonté de ne pas froisser les responsables locaux, et faire face à la réticence des instances gouvernementales d'aborder ces questions qui relèvent de la dimension personnelle.

Il n'en demeure pas moins que traiter la problématique des fondamentalismes religieux est un prérequis pour avancer sur les questions économiques, sociales, de droits humains et de justice de genre. **Il est donc important de toujours encourager les espaces de discussion sur ces sujets au niveau local et de soutenir les mouvements et les organisations de femmes dans ces pays.**

On se focalise souvent sur la religion musulmane mais il ne faut pas perdre de vue que le fondamentalisme existe dans tous les courants religieux et peut mettre en place des normes sociales qui entravent l'émancipation des femmes.

Pour lutter contre le fondamentalisme les acteurs en développement peuvent :

- Créer des espaces de discussions en lieux sûr et non mixte, afin de favoriser une réflexion sur les relations de pouvoirs par les femmes dans les communautés locales.
- Supporter les acteurs locaux qui développent et permettent aux populations de discuter sur un discours alternatif qui est en phase avec les droits humains et la justice de genre.
- Ne pas définir les personnes et les communautés uniquement par leurs religions.
- Prêter attention aux différences qui peuvent exister entre le discours officiel d'une organisation et ce qu'elle dit en privé, lors de sermons ou à travers les médias locaux.
- Identifier les défenseuses des droits et les groupements de femmes locaux qui travaillent contre le fondamentalisme religieux et appuyer ces groupements.

III L'intégration de l'intersectionnalité dans les projets

L'intégration de l'égalité femme-homme dans les projets est essentielle dans la mesure où elle permet que les femmes bénéficient à part égales avec les hommes des bénéfices des projets. Cependant, l'intégration de l'égalité femme-homme pourrait se révéler inefficace ou ne pas atteindre ses objectifs si

on ne prend pas en compte les différentes oppressions que subissent les femmes. L'analyse intersectionnelle permet donc de lutter contre les différentes formes d'oppressions simultanément afin d'assurer une bonne application du projet. Si l'on ne prend pas en compte les oppressions basées sur l'âge, la classe sociale, le handicap, la religion, l'origine ethnique etc. on ne peut pas lutter efficacement contre les inégalités. Pour appliquer une bonne approche intersectionnelle il faut veiller à :

- prendre conscience de ses propres préjugés et celles de son équipe au Canada ou sur le terrain;
- réaliser une carte des différents groupes dans la zone du projet et s'assurer de consulter des femmes issues de différents groupes (religieux, ethniques, des personnes en situation de handicap...) lors de l'évaluation des besoins;
- reconnaître la pluralité des composantes identitaires;
- établir un rapport égalitaire visant à amoindrir les rapports hiérarchiques et faciliter la mise en place d'un rapport de confiance;
- prendre conscience de sa position privilégiée en engageant une discussion honnête et ouverte à propos des rapports de pouvoir à l'œuvre dans la dyade intervenante- participante ou chargée de projets – bénéficiaires;
- redonner du pouvoir aux femmes et partir de leur expérience pour mieux la valoriser, et les encourager à participer de façon active au projet;
- aborder ces inégalités entre femmes avec les femmes elles-mêmes et entendre leur avis, convictions ou compréhension afin de les déconstruire;
- toujours s'assurer au cours du projet que toutes les femmes sont toujours représentées dans les activités du projet et qu'il n'y ait pas eu d'abandon – Si oui, comprendre pourquoi et tenter de régler la situation;
- consulter les femmes locales pour l'évaluation du projet par une analyse intersectionnelle.

IV – Regard sur les bonnes pratiques

En se basant sur l'expérience de la communauté de pratique « Genre en pratique » et ses membres OCI voici quelques pistes concernant les bonnes pratiques à adopter pour intégrer l'analyse intersectionnelle dans le fonctionnement des organismes et des programmes :

- Travailler en collaboration avec les organisations de femmes et de défense des droits des femmes.
- Créer des espaces de discussions et de dialogue pour permettre aux femmes de réfléchir et partager leurs expériences des systèmes d'oppressions et des rapports de pouvoirs entre les hommes et les femmes.
- Attention à l'impérialisme du féminisme occidentale.
- Reconnaître ses propres privilèges en tant que femmes québécoises.
- Choisir ses partenaires avec soin. Si les groupes religieux, par exemple, peuvent sembler une porte d'entrée efficace pour atteindre les populations, il faut veiller à ne pas apporter son appui à des groupes qui font la promotion d'idéologies conservatrices sur les questions de genre.
- Poser un certain nombre de questions clefs lors de la conception du projet : Qui sont les femmes, filles, hommes et garçons les plus marginalisé-e-s de la communauté et pourquoi? Quels groupes ont le niveau le plus bas et le plus élevé de représentation publique et pourquoi?

Quelles lois, politiques et pratiques organisationnelles imposent des limites sur les opportunités des différents groupes?...

Au niveau institutionnel

- Former le personnel des OCIs afin de promouvoir une meilleure compréhension du concept d'intersectionnalité et en faciliter l'intégration dans les projets.
- Revoir les politiques internes afin d'y intégrer les éléments de l'intersectionnalité.
- Faire l'étude des rapports de pouvoir entre l'OCI et les partenaires.
- Impliquer les partenaires afin qu'ils soient en mesure d'identifier les différentes oppressions.

V Ressources

AWID <https://www.awid.org/fr/publications/lintersectionnalite-un-outil-pour-la-justice-de-genre-et-la-justice-economique>

https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/cmd2016-7recommandations-web_0.pdf

https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/final_web_the_devil_is_in_the_details.pdf

Bilge, Sirma « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, n° 1 (2009): 70–88. (<http://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-70.html>)

Corbeil, Christine et Isabelle Marchand, « L'approche intersectionnelle : origines fondements théoriques et apport à l'intervention féministe », *Relais-femmes*, Octobre 2006. (http://www.relais-femmes.qc.ca/files/Annexe_Corbeil_Marchand.pdf)

FFQ - [L'intersectionnalité en débat : pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec](#)

Genre en Action - [Journée d'étude "Féminismes et intersectionnalité", 8 mars 2017](#)

Gender and Development network : [Practising intersectionality in gender and development work](#)

Smith, Sharon. *New Black feminism and intersectionality in the International Socialist Review* Internationalist Review, #91 (2013-2014).

Nous tenons à remercier tout particulièrement Alice Ouedraogo qui a contribué de manière extrêmement professionnelle et rigoureuse à la rédaction de la présente fiche dans le cadre de son stage au CQFD de l'AQOCI.